



PROTECTION CONTRE LES CHUTES TRAVAIL EN HAUTEUR

CODE DE COURS : 6212

DURÉE : 8 HEURES

APERÇU DU COURS

- Dynamique des chutes et identification des dangers
- Droits et responsabilités liés au travail en hauteur
- Sécurité sur échelles
- Exigences législatives pour la sécurité des travailleurs en risque de chutes
- Contrôle du risque de chutes et options de systèmes
- Composants personnels de protection contre les chutes
- Exigences de sauvetage et planification
- Principes de soin de l'équipement

DESCRIPTION DE COURS

Ce programme d'une journée complète est conçu pour les travailleurs de l'industrie de la construction de l'Ontario qui doivent compléter la formation requise énoncée dans le Règlement de l'Ontario 213/91 (Projets de construction). Notre programme est approuvé par le ministère du Travail de l'Ontario et répond aux exigences de la norme de formation « Travail en Hauteur ». Ce programme fournira aux étudiants les connaissances nécessaires pour accomplir leurs tâches en toute sécurité.

Le programme de formation se compose d'une combinaison de modules théoriques et pratiques, qui formeront les étudiants sur les concepts et les principes de la sécurité contre les chutes. À la fin du programme, les élèves seront prêts à identifier les risques de chutes, les options des systèmes disponibles pour la sécurité contre les chutes et la mise en place et l'utilisation appropriées de ces systèmes.

Le matériel de cours est livré énergiquement par un de nos instructeurs qualifiés et fournira une variété de stratégies d'apprentissage qui mettent l'accent sur la rétention des étudiants.

Pour plus d'informations sur ce cours, veuillez nous contacter :

Rev. 2016.11.29

